

MOBILIER / MOBILIER URBAIN

INTRODUCTION :

Le mobilier urbain est l'ensemble des objets ou dispositifs fixes ou mobiles implantés sur l'espace public (poubelles, boîtes aux lettres, barrières, potelets...).

GÉNÉRALITÉS :

- Hauteur : au minimum **100 cm de hauteur** (au maximum 130 cm de HT) *de manière à rester dans la zone de préhension des personnes en fauteuil roulant, et dans le champ de vision des personnes malvoyantes.*
- Absence d'arêtes vives (pour éviter tout risque de blessures).
- **Contrasté** par rapport à son environnement immédiat (ou sécurisé par deux bandes de couleur contrastée placées à 10 cm et entre 85 et 100 cm et entre 140 et 160 cm. Bandes de minimum 7 cm de hauteur)
- **DéTECTABLE à la canne** : élément à 30 cm du sol, prolongé jusqu'au sol minimum tous les 50 cm

POUBELLE :

- De préférence pas de manipulation de couvercle.
En effet, cela nécessite l'utilisation des deux mains.

MOBILIER URBAIN BAS DE TYPE BACS À FLEURS, RANGE-VÉLOS :

- Attention, la hauteur doit être se situer dans le champ de vision.

POTELETS :

- **Non reliés** entre eux (par des chaînes, par exemple) ; *cela serait dangereux pour les personnes déficientes visuelles.*
- **Espacés de 85 cm au minimum** si présents dans le cheminement, *de manière à respecter les libres passages pour les fauteuils roulants*

Caractéristiques indispensables :

Généralités :

- HT d'ouverture : min 100 cm – max 130 cm
- Absence d'arêtes vives
- Contrasté
- Détectable à la canne

Poubelles :

- Sans couvercle à manipuler

Potelets :

- Non reliés
- Espacés de min. 85 cm



✘ Poubelle hors d'atteinte



✘ Détection à la canne impossible



✘ Potelets non contrastés



✔ Barrière contrastée et hauteur conforme

